

Il faut examiner maintenant, dans ce contexte, quel est le rôle de l'Etat, quels sont les objectifs visés par la politique économique, et quels sont les moyens financiers à disposition.

a) Le rôle de l'Etat

De façon générale, l'Etat assure le développement du bien-être collectif. La Constitution le rend notamment responsable des secteurs suivants :

- la législation ;
- l'enseignement et la formation ;
- l'amélioration des voies de communication ;
- les postes et les télécommunications ;
- la santé publique ;
- la protection des eaux ;
- l'approvisionnement en énergie ;
- la sécurité sociale ;
- la création d'emplois et d'autres sources de revenu ;
- la justice ;
- la sécurité publique.

Précisons ici que la Principauté de Liechtenstein n'entretient pas d'armée. Les dépenses militaires, qui grèvent les budgets de la plupart des pays, sont donc totalement inexistantes dans ce petit Etat. En Suisse, le coût de l'armée - plus de dix milliards - ne se limite pas aux dépenses budgétaires. L'obligation d'accomplir des périodes régulières de service militaire touche une grande partie de la population active, ce qui représente une perte importante en heures de travail.

L'Etat intervient financièrement par des subventions ou des prêts, en particulier dans les domaines suivants :

- l'agriculture et la sylviculture ;
- la correction des eaux du Rhin et des torrents ;
- l'assainissement des terrains de montagne ;
- la construction de logements ;
- la prévoyance sociale (AVS-AI).

Toutes ces tâches exigent des moyens financiers considérables que l'Etat peut se procurer en vertu de ses compétences constitutionnelles.

b) Les comptes d'Etat

Avant 1950, les moyens de l'Etat étaient relativement limités. La situation s'est améliorée dès la fin de la guerre. La politique économique a été orientée, alors, vers la création de nouveaux emplois ; des allègements fiscaux ont favorisé la naissance d'entreprises industrielles qui ont formé la base du développement économique du pays, et qui en constituent encore la force principale.

La transformation rapide du Liechtenstein, essentiellement agricole, en un pays industriel exportateur de produits hautement compétitifs, a procuré à l'Etat de nouveaux moyens d'améliorer l'infrastructure et le niveau de vie.

Le total des recettes et des dépenses publiques a passé d'environ 1,3 million de francs en 1935 à 90 millions en 1973, année où fut introduit un nouveau système de comptes. Ces chiffres donnent une idée de la progression extraordinaire des moyens financiers. L'évolution des recettes durant cette période, ainsi que l'utilisation prudente et ration-